



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

BOURSE INITIATIVES JEUNES

(N°2025-550)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-68 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Objectif jeunes 62 - Adaptation des mesures jeunesse citoyenne » ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles » ;

Vu la délibération n°2023-277 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Permettre

aux jeunes de prendre leur place en tant que citoyens à part entière : nouvelle adaptation des mesures jeunesse » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une participation, pour un montant de 1 500 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », au bénéficiaire et conformément aux conditions repris au rapport et en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-338D02	6568//93338	Mesures jeunesse	35 000,00	1 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Date :

16/10/2025

Dossier n°

2025-050

PROJET

Titre :

Du chaos naissent les étoiles

Thématique :

Culture / Santé

Structure accompagnatrice :

APSA LA PARENTELE

Ville :

	NOM	Prénom	Age	Situation scolaire ou professionnelle	Ville	Canton
PORTEUR DU PROJET	WAVELET	Maxence				LENS
	GARANDEL	Etienne				LENS

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à l'adaptation de l'exposition "Du chaos naissent les étoiles" constituée de photos et de témoignages de jeunes qui fréquentent ou qui ont fréquenté le Point Accueil Ecoute Jeune "Le Fil d'Ariane" de Lens.

Elle montre l'importance de cette structure dans la vie de ces jeunes et ce qu'elle a pu leur apporter.

Le livret va permettre de garder une trace de cette expo mais aussi d'en faire la promotion afin qu'elle soit vue.

L'aide est versée à l'association Apsa La Parentèle.

	DEPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
BUDGET	Impression Livret	2500	76	Bourse Initiatives Jeune	1500	46
	Matériels expo	200	10	Fonds propres	1700	54
	Communication	500	14			
	TOTAL	3200€	100	TOTAL	3200€	100

PROPOSITION DE LA MISSION

Montant proposé :

1500€

Avis :

Cette action portée par des jeunes bénéficiaires du PAEJ montre leur volonté à s'en sortir et à partager leur expérience aux autres.

TABLEAU BOURSE INITIATIVES JEUNES

	Thématique	Territoire	Bénéficiaires	Commune du Bénéficiaire	Descriptif des projets	Budget Total	Montant Sollicité	Propositions des services
1	Culture / Santé	Lens - Hénin	Association Apsa	Lens	Création d'un livret de l'exposition "Du chaos naissent les étoiles". Cette exposition a été créée par les jeunes bénéficiaires du PAEJ Fil d'Ariane.	3 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

TOTAL 1 500,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°56

Territoire(s): Lens-Hénin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

BOURSE INITIATIVES JEUNES

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » et plus particulièrement dans le cadre de l'ambition 6 – faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté du Pacte des réussites citoyennes.

Conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, et dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a décidé d'encourager les initiatives et l'engagement des jeunes du Pas-de-Calais en proposant une Bourse Initiatives Jeunes (BIJ).

Pensé comme « un coup de pouce », le BIJ permet de développer l'esprit d'initiatives chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets qui peuvent s'inscrire dans les domaines de la citoyenneté, la solidarité, la culture et le sport...

Suite à la réunion du Conseil départemental du 24 mars 2025, le montant de la bourse est plafonné :

- à 1500€ pour les projets individuels ou collectifs ;
- à 500€ par jeune pour les projets de mobilité internationale ;
- à 500€ pour les projets portés par les associations étudiantes.

Un seul projet par an par jeune et par association peut être financé. L'aide du Département ne peut excéder 50% du budget prévisionnel.

Un nouveau dossier a été déposé et fait l'objet d'une proposition de bourse pour un montant total de 1 500€.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'attribuer une participation au bénéficiaire mentionné au tableau joint, pour un montant de 1 500 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », conformément aux conditions reprises au présent rapport et en annexe.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-338D02	6568//93338	Mesures jeunesse	35 000,00	25 500,00	1 500,00	24 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY